Envoyé en préfecture le 19/04/2018
Reçu en préfecture le 19/04/2018
Affiché le 19/04/2018
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_061-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_061

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix huit, le douze avril à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Affaires Culturelles

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	60

Objet de la délibération:
Réseau de lecture publique - Adhésion à l'Association pour la Coopération des professionnels de l'Information Musicale (ACIM)

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Marie-France DURANDO, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Anne-Marie AMOROSO, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Michèle PELASSY, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Richard STRAMBIO pouvoir à Grégory LOEW, Sophie DUFOUR pouvoir à Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT pouvoir à Gérald PIERRUGUES, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Richard TYLINSKI, Alain HAINAUT pouvoir à Sylvie FAYE, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Guy DEMARTINI, Christine NICCOLETTI pouvoir à Mathilde KOUJI-DECOURT, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Alain VIGIER, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER, Jean-Daniel SANTONI pouvoir à Daniel MARIA

ABSENT(S) :
Franck AMBROSINO, Jutta AUGUIN, Bernard CHARDES, Marie-Christine GUIOL, André MENET, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Anne-Marie AMOROSO

RAPPORTEUR : Madame Nicole FANELLI

Envoyé en préfecture le 19/04/2018
Reçu en préfecture le 19/04/2018
Affiché le 19/04/2018
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_061-DE

L'Association pour la Coopération des professionnels de l'Information Musicale (ACIM) a pour but de :

- promouvoir la diffusion de la documentation musicale en tous lieux et principalement dans les bibliothèques et institutions publiques,
- participer à toute action de coopération entre les organismes assurant la collecte, le traitement, la conservation et la diffusion de la documentation musicale.

Ses missions et actions sont multiples :

- fédérer les associations professionnelles liées à la musique en bibliothèque,
- susciter et faciliter la réflexion professionnelle, grâce à un ensemble d'activités comme l'animation de la liste de diffusion discothecaires_fr@listes.ircam.fr, lieu de discussion, de réflexion et d'échange entre bibliothécaires musicaux, et une présence active sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Scoop.it, …),
- mutualiser les ressources et les outils professionnels grâce à la réalisation et la gestion d'un portail d'informations professionnelles ouvert à tous les participants de la documentation musicale : http://acim.asso.fr,
- animer des groupes de travail internes (suivi de la classification des documents musicaux ; formation des bibliothécaires musicaux, ressources numériques musicales, …),
- organiser les rencontres nationales des bibliothécaires musicaux, annuelles depuis 2001 : les dernières en date à Aix-en-Provence en 2010, Auxerre en 2011, Montreuil en 2012, Mérignac et Bordeaux en 2013, Rennes en 2014, Metz en 2015, Clermont-Ferrand en 2016 et Nice en 2017,
- représenter au niveau national la profession de la documentation musicale,
- participer aux travaux d'associations ou d'organismes concernés par l'avenir de la musique en bibliothèque ou d'interassociations comme l'IABD (Interassociation archives-bibliothèques-documentation).

Le montant de l'adhésion collectivité 2018 s'élève à 60€ TTC par an.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Culture réunie le 28 mars 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Dracénoise à l'Association pour la Coopération des professionnels de l'Information Musicale (ACIM), pour l'année 2018,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 19/04/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.